

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLANT, **Adjoints**,  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), **Adjoints**,  
M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Rolland ROUX, **Adjoint**,  
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.

**09 – 04 Octobre 2012**

**PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2011 – COMPETENCE DELEGUEE (VMP)**

Rapporteur : Monsieur JEAN

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

**VU** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

**VU** le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 (codifié dans le CGCT)

**VU** l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,



**VU** la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007,

**CONSIDERANT** la compétence déléguée au syndicat intercommunal des cantons de Valence-Moissac-Puymerol en matière d'eau potable et le rapport annuel présenté sur le prix et la qualité de ce service,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2011 réalisé sur le prix et la qualité du service d'eau potable par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des cantons de Valence-Moissac-Puymerol et annexé à la présente.

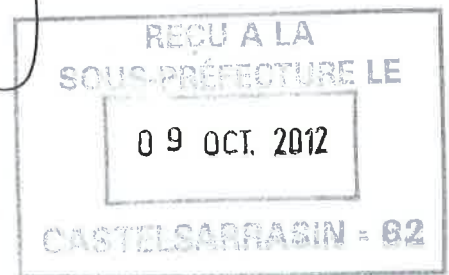
Pour copie conforme

Moissac le 8 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :